

Le gouvernement de l'Alberta expose des peaux aux principales expositions de fourrures tenues au Canada et en Europe, pratique qui a intéressé davantage les acheteurs étrangers et canadiens aux fourrures de l'Alberta.

**Colombie-Britannique.**—Les ressources de la Colombie-Britannique en fait de fourrures sont gérées par la Division de la pêche et de la faune du ministère des Loisirs et de la Conservation. Les règlements découlent de la loi sur le gibier et l'utilisation des ressources est subordonnée à un régime d'inscriptions de sentiers de piégeage, en vigueur depuis 1926. Les sentiers de piégeage autorisés sont les régions des terres de la Couronne confiées, pour fins du piégeage des fourrures sauvages, aux trappeurs qui habitent la province. L'inscription d'un sentier de piégeage est renouvelable annuellement par le trappeur, qui doit se soumettre à certaines conditions visant la conservation et le rendement soutenu des espèces de fourrures. La production de fourrures sauvages occupe environ 3,000 trappeurs dont la moitié sont des Indiens.

La valeur marchande des fourrures sauvages levées durant la récolte de 1965-1966 a été de \$889,332, le castor, le lynx, le rat musqué et le vison représentant ensemble 79 p. 100. La récolte du castor en 1965-1966 a totalisé 28,751 peaux.

---